



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/113  
22 décembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme  
Trente-troisième session  
Genève, 25 janvier 1999  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen du programme de travail :
  - a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001
  - b) Application de la politique de publication
4. Rapport du Président du Groupe de travail à la trente-deuxième session sur ses consultations informelles
5. Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du Groupe de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

## II. ANNOTATIONS

### Point 1 - Élection du bureau

1. Conformément à l'article 63 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, le Groupe de travail élit lui-même son bureau. Selon le système de roulement en vigueur, le président du Groupe de travail à sa trente-troisième session sera le représentant d'un des États membres de la liste B, et le vice-président/rapporteur celui d'un des États membres de la liste A (Groupe asiatique).

### Point 2 - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la trente-troisième session du Groupe de travail figure dans la section I qui précède. Une note sur l'organisation des travaux sera distribuée à l'ouverture de la session.

TD/B/WP/113                      Ordre du jour provisoire annoté

### Point 3 - Examen du programme de travail

#### a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

3. Le Groupe de travail sera saisi d'un avant-projet officieux de programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001, établi conformément aux instructions données par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Lui seront aussi communiqués les résultats de l'enquête préalable sur les publications proposées pour l'exercice 2000-2001, effectuée auprès des États membres à l'automne de 1998.

4. Le Groupe étudiera le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001 avec les directeurs de programmes, qui l'informeront des publications prévues pour 1999 dans leurs secteurs respectifs, et il examinera les résultats de l'enquête approfondie sur certaines publications qui a été faite en 1998 auprès des lecteurs, comme suite à la décision 449 (EX-17) prise par le Conseil le 8 mai 1998.

#### b) Application de la politique de publication

5. Le Groupe de travail sera saisi d'un rapport sur l'application de la politique de publication, conformément à la décision 449 (EX-17) du Conseil.

### Point 4 - Rapport du Président du Groupe de travail à la trente-deuxième session sur ses consultations informelles

6. Lors de sa dix-neuvième réunion directive, le Conseil a pris acte du rapport verbal présenté par le Président du Groupe de travail à la deuxième partie de la trente-deuxième session, et "a approuvé sa recommandation d'organiser des consultations sur les questions en suspens concernant le recouvrement partiel des coûts pour certains programmes de coopération technique de la CNUCED, le plan triennal de coopération technique pour la période 1999-2001 et l'évaluation approfondie du programme relatif aux pôles commerciaux. Ces consultations auraient lieu les 14 et 15 janvier 1999 et

la trente-troisième session du Groupe de travail serait reportée à la semaine du 25 au 29 janvier 1999. La vingtième réunion directive du Conseil se tiendrait le 5 février 1999".

7. Le Groupe de travail sera donc saisi des conclusions des consultations informelles.

Point 5 - Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session du Groupe de travail

8. Le secrétariat de la CNUCED soumettra au Groupe de travail un projet d'ordre du jour provisoire de sa trente-quatrième session.

Point 6 - Questions diverses

Point 7 - Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

9. Le rapport final sera établi sous l'autorité du vice-président/rapporteur, compte tenu des débats de la séance plénière de clôture, et sera présenté au Conseil du commerce et du développement.

-----